République Française Département Loiret Commune de Bougy lez Neuville

Compte rendu de séance du Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE Séance ordinaire du 11 Mars 2022

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 04/03/2022.

L' an 2022 et le 11 Mars à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, légalement convoqué dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121.-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de PATY Gérard, Adjoint.

Présents: Mmes: BOURGOIN Chantal, TUPENOT Marie Astride, VANNIER Annick,

MM: PATY Gérard, BEAUVALET Jean-Philippe, DUFOUR Jean-Michel

Excusés ayant donné procuration: MM: BOULANGER Jean-Claude à Mme VANNIER

Annick, DETROIT Daniel à Mme VANNIER Annick

Excusées: Mmes: GALERNE Sylvie, MAROIS Isabelle VINCENOT Béatrice,

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 11

• Présents: 6

Date de la convocation : 04/03/2022

Date d'affichage: 04/03/2022

<u>Acte rendu executoire</u> après dépôt en Préfecture du Loiret le 14/03/2022 et publication le 14/03/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANNIER Annick

SOMMAIRE

D 2022 004- Choix de l'entreprise pour la réalisation des bordures rue du Bignon

D 2022 005- Choix de l'entreprise pour la restauration des rives de toit de la MAIRIE

D 2022 006- Choix de l'entreprise pour la réalisation de la ferronnerie - Mairie

D 2022 007- Choix de l'entreprise pour la mise en place d'un garde corps -Mairie

D 2022 008- Choix de l'entreprise pour la réalisation de la peinture - Mairie

D 2022 009- Choix de l'entreprise pour l'installation d'une réserve incendie de 60 m3

D 2022 010- Vote des subventions a verser aux associations en 2022

Le précédent compte rendu du conseil municipal est adopté a l'unanimité.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Choix de l'entreprise pour la réalisation des bordures rue du Bignon réf : D 2022 004

Monsieur l'adjoint rappelle à son assemblée la nécessité de poursuivre la réalisation de bordures sur la commune, notamment dans les virages.

Conformément à ce qui avait été prévu en commission, la zone d'entrée de bourg Rue du Bignon avait été préalablement définie. Aussi les entreprises ont été consultées

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise GROSSAIN de Chilleurs aux bois, dont le devis

s'élève à 3 861, 00 € HT soit 4 633,20 € TTC pour la réalisation des bordures rue du Bourg au 2 rue du Bignon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la réalisation des bordures à l'entrée du bourg au 2 rue du Bignon, et le devis de l'entreprise GROSSAIN dont le devis s'élève à

3 861, 00 € HT soit 4 633,20 € TTC.

La dépense est inscrite au BP 2022 à l'imputation 2151 Opération VOIRIE

à main levée (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise pour la restauration des rives de toit de la MAIRIE réf : D 2022 005

Monsieur l'adjoint rappelle à son assemblée les travaux d'entretien engagés sur le batiment de la Mairie.

Il s'avère que les rives de toit du pignon sud de la Mairie sont en mauvais état.

Il est nécessaire de les remplacer avant de procéder à la peinture du batiment

Aussi l'entreprise CONCEPT BOIS de Bougy a été consultée et a présenté un devis, dont le montant s'élève à 2 642,16 00 € HT soit 3 170,59 € TTC pour le remplacement des rives de toit du pignon sud de la Mairie, avec la repose des ardoises et l'habillage des rives saillantes en zinc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le remplacement des rives de toit du pignon sud de la mairie, et le devis de l'entreprise CONCEPT BOIS dont le devis s'élève à 2 642,16 € HT soit 3 170,59 € TTC

La dépense est inscrite au BP 2022 à l'imputation 2135 Opération MAIRIE

à main levée (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise pour la réalisation de la ferronnerie - Mairie réf : D 2022 006

Monsieur l'adjoint rappelle à son assemblée les travaux d'entretien engagés sur les bâtiments communaux.

Il s'avère que des travaux de ferronnerie sont nécessaires sur le portail du cimetiere et de la Mairie, et les persiennes de la Mairie, avant de procéder aux travaux de peinture.

Aussi les entreprises ont été consultées.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise ROUSSEAU de Neuville aux Bois, dont le devis s'élève à 3 230, 00 € HT soit 3 876,00 € TTC pour la réalisation des travaux de ferronnerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les travaux de ferronnerie sur les portails cimetière et mairie ainsi que les persiennes de la Mairie,

et valide le devis de l'entreprise ROUSSEAU dont le devis s'élève à 3 230, 00 € HT soit 3 876.00 € TTC

La dépense est inscrite au BP 2022 à l'imputation 2135 Opération MAIRIE

à main levée (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise pour la mise en place d'un garde corps -Mairie réf : D 2022 007

Monsieur l'adjoint rappelle à son assemblée les travaux d'entretien engagés sur le bâtiment de la Mairie. Afin de respecter la réglementation relative à l'accessibilité des bâtiments publics, Il convient d'y installer un garde corps afin de compléter la rampe d'accès à la Mairie et la salle. Aussi les entreprises ont été consultées. L'entreprise la mieux disante est l'entreprise ROUSSEAU de Neuville aux Bois, dont le devis s'élève à 4 630, 00 € HT soit 5 556,00 € TTC pour la réalisation du garde corps en fer forgé et son installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la mise en place d'un garde corps pour compléter le dispositif accessibilité de la Mairie et le devis de l'entreprise ROUSSEAU dont le devis s'élève à 4 630, 00 € HT soit 5 556,00 € TTC

la dépense est inscrite au BP 2022 à l'imputation 2135 Opération MAIRIE

à main levée (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise pour la réalisation de la peinture - Mairie réf : D 2022 008

Monsieur l'adjoint rappelle à son assemblée les travaux d'entretien engagés sur le bâtiment de la Mairie. Aussi les entreprises ont été consultées, pour la réalisation des travaux de peinture de la Mairie.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise PERCHE de Neuville aux Bois, dont le devis s'élève à 17 276,40 € HT soit 20 731,68 € TTC pour la réalisation de l'ensemble des travaux de peinture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les travaux de peinture à réaliser sur la cloture, les persiennes, les gardes corps des fenêtres, la marquise, la porte d'entrée, les dauphins, les saillies de toits, la cheminée, avec traitement des façades de la Mairie, nécessitant la mise en place d'un échaffaudage.

et valide le devis de l'entreprise PERCHE dont le devis s'élève à 17 276,40 € HT soit 20 731,68 € TTC

La dépense est inscrite au BP 2022 à l'imputation 615221

à main levée (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Choix de l'entreprise pour l'installation d'une réserve incendie de 60 m3 réf : D 2022 009

Monsieur l'adjoint rappelle à son assemblée les obligations réglementaires de la Commune quant a la protection incendie, et celles des propriétaires attributaires d'un permis de construire délivré sous condition de réalisation d'une réserve incendie.

Aussi les entreprises ont été consultées, et les négociations avec les dits propriétaires engagées.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise GROSSAIN de Chilleurs aux Bois, dont le devis s'élève à 12 105, $00 \in HT$ soit 14 526, $00 \in TTC$ pour la réalisation du terrassement , la mise en place d'une réserve incendie de 60 m3 , d'une clôture , d'un poteau incendie d'aspiration et d'un accès pompier stabilisé.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, valide la démarche de mise en conformité, et le devis de l'entreprise GROSSAIN, dont le devis s'élève à 12 105, $00 \in HT$ soit 14 526, $00 \in TTC$ pour la réalisation du terrassement , la mise en place d'une réserve incendie de 60 m3 , d'une cloture , d'un poteau incendie d'aspiration et d'un accès pompier stabilisé.

La dépense est inscrite au BP 2022 à l'imputation 2156 Opération INCENDIE

à main levée (pour : 6 contre : 1 abstention : 1)

Vote des subventions a verser aux associations en 2022 réf : D 2022 010

Monsieur l'adjoint présente à l'assemblée les différentes demandes de subvention reçues des associations, à verser sur l'exercice 2022.

Il précise que ces demandes ont été étudiées en commission finances le 28 février 2022. Celle ci a retenu et propose :

Société archéologique de Neuville aux Bois 50 €
Aide aux personnes agées - UNA 100 €
Association don du sang 70 €
Unss collège de Neuville aux Bois 50 € (8 élèves)
Ligue contre le cancer 50 €
Association des sclérosées en plaque- AFSEP 50 €
Amicale des pompiers de Neuville 50 €
Fondation du patrimoine 55 €
Campus des métiers et artisanat de Joue les tours 80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient les propositions ci dessus faites par la commission, et précise que les dépenses seront inscrites au BP 2022 à l'article 6574 à main levée (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses:

Un point est fait sur la commission finance qui s'est tenue le 28 février 2022 Il est rendu compte des subventions accordées par le Département du Loiret pour le financement des projets 2022.

Réunion de l'AFR neuville - bougy le 22 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19:00

NOM	Prénom	Fonction	Signature
MAROIS	Isabelle	Maire	Absente
BOULANGER	Jean-Claude	1er Adjoint	pouvoir à Mme VANNIER
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
DETROIT	Daniel	Conseiller	pouvoir à Mme VANNIER
TUPENOT	Marie Astride	Conseiller	
GALERNE	Sylvie	Conseiller	Absente
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	
VANNIER	Annick	Conseiller	
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
VINCENOT	Béatrice	Conseiller	Absente
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	

